

OBJET

Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2019

DATE DE LA SEANCE

11 décembre 2018

Nombre d'Élus pouvant siéger: 10 Présents: Pouvoirs: 1 Pour: 6 Contre: 0 Abstention 0

ADOPTEE A

Unanimité

Date et visa de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis

Délibération n°2018-12-11 /02

L'an deux mil dix-huit, le onze décembre, le Comité syndical mixte d'étude et de réalisation la Tégéval s'est réuni au Conseil départemental du Val-de-Marne, Hôtel du département du Val-de-Marne, salle des conférences 5ème étage, à Créteil, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean GRAVELLE.

Étaient présents : Madame Flore MUNCK, Messieurs Pierre-Jean GRAVELLE, Olivier DOSNE, Laurent JEANNE et Bruno HELIN, pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales et des statuts du Syndicat mixte d'étude et de réalisation la Tégéval.

Étaient absents excusés : Mesdames Anne CABRIT, Marie-Carole CIUNTU, et Nathalie DINNER, Messieurs Didier GONZALES, Didier DOUSSET et Ibrahima TRAORE.

Madame Anne CABRIT a donné pouvoir à Monsieur Olivier DOSNE.

SMER la Tégéval à l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France Cité régionale de l'environnement 90-92 avenue du Général Leclerc 93500 PANTIN

Tél.: 01 83 65 38 64 www.lategeval.fr









<u>DELIBERATION N° 2018-12-11/02 DU 11 DECEMBRE 2018 RELATIVE AU DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (DOB) 2019</u>

LE COMITE SYNDICAL

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 et notamment ses articles 21 et 26,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2312-1, L. 5721-2 à L. 5721-8 et L. 5722-1 à L. 5722-8,

VU l'arrêté préfectoral n° 2008-253-1 du 9 septembre 2008 portant création du Syndicat mixte d'étude et de réalisation de la Coulée Verte de l'interconnexion des TGV,

VU les statuts du Syndicat mixte,

VU le règlement intérieur du Syndicat mixte,

VU la délibération n° 2018-02/01 du 6 février 2018 approuvant le budget primitif de l'année 2018,

VU la délibération n° 2018-12-11/01 du 11 décembre 2018 approuvant la décision modificative N°1 au BP 2018,

VU le rapport présenté par Monsieur Pierre-Jean Gravelle, Président du SMER la Tégéval.

DELIBERE

<u>Article unique</u>: Le Comité syndical prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2019.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, an susdits

Le Président du Smer la Tégéval

Pierre-Jean Gravelle

Vu et transmis à M. Le Préfet de Paris, en application de l'article 7 de la loi du 22 juillet 1982, Le 14/12/2018

Le Président du Smer La Tégéval

Pierre-Jean Gravelle



Accusé de réception

Nom de l'entité publique	SMER LA TEGEVAL
Numéro de l'acte	2018-12-11-02
Nature de l'acte	BF - Documents budgétaires et financiers
Classification de l'acte	7.1 - Decisions budgetaires
Objet de l'acte	Débat d'orientation budgétaires 2019
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	075-200017010-20181214-2018-12-11-02-BF
Date de transmission de l'acte	14/12/2018
Date de réception de l'accuse de réception	14/12/2018